



Victime d'une experte en plainte

Par **menhir**, le **23/10/2015** à **17:35**

bonjour à tous,

il y a 10 mois une femme m' interpellé sur un parking de supermarche: je lui ai répondu négativement, suis montée dans ma voiture.Elle s'est mise derriere mon véhicule, Devant son refus, je l'ai touchée pour la faire bouger: aucune violence de ma part meme pas un ongle cassé

je comprends maintenant que cette personne est une professionnelle du depot de plainte car je risque une contravention de 4eme classe pour violence legere

il y a 10 mois, moi, je ne connaissais pas le droit et ignorais l'existence de ce motif de contravention, surtout qu'au démarrage c'est cette femme qui m' a importuné . Elle a modifié la situation pour me mettre en situation de faute

est ce vous pouvez me conseiller sur la suite à donner?
dois je moi meme porter plainte ? est ce encore temps?
je n' ai pas de temoin

merci de votre attention

Par **moisse**, le **23/10/2015** à **17:42**

Bonjour,
[citation]je n' ai pas de temoin[/citation]

Donc elle non plus.

[citation]dois je moi meme porter plainte ? est ce encore temps? [/citation]

Vous pouvez pour dénonciation calomnieuse, en niant un quelconque toucher.

Mais votre plainte ne sera instruite qu'après relaxe pour la première affaire.

Par **menhir**, le **24/10/2015** à **14:07**

bonjour

merci de votre réponse bien que certaines phrases soient nébuleuses

je progresse dans mon apprentissage du droit et ai découvert 1) lorsque cette femme a bloqué ma voiture c'est moi meme qui pouvait porter plainte pour violence art r 624-2

2) comment je voulais agir simplement, je l' ai touchee sans violence pour la déplacer et pouvoir partir c'est elle qui est en droit !!!! de porter plainte

mais je vais l'attaquer sur le motif de la legitime defense au motif que j' ai pensé avoir affaire à une desaxée

Par **moisse**, le **24/10/2015** à **16:07**

Laissez tomber ce motif qui ne parait pas adapté à la situation, car il implique une riposte proportionnée à l'agression.

La gesticulation d'une dame devant la voiture, pour une raison encore inconnue, ne peut pas entraîner une riposte en s'aidant d'une voiture.

Vous niez avoir touché qui que ce soit, et campez sur une dénonciation calomnieuse pour des faits imaginaires.